

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 10 mai 2021** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt (arrivée tardive à 18 h 53), Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé, Caroline Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général et Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

ABSENCES MOTIVÉES :

Membre du personnel scolaire : Nancy Ménard

Membre parent : Véronique Martin

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C147-2105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C148-2105 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura que le procès-verbal du 22 février 2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT JN



AVIS DE SUIVIS DU 22 FÉVRIER 2021

Tous les suivis ont été effectués.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Édith Girard, membre du comité exécutif de Projet alternatif Gatineau, prend la parole. Elle informe les membres de leurs plus récentes activités :

- 1) Dans la section Documents et références de leur site Web, il y a un ajout du dossier de presse de Projet alternatif Gatineau, dans lequel on trouve l'essentiel du projet en seulement quelques minutes de lecture.
- 2) Également, sur le site Web, les membres du comité ont ajouté le 7e numéro d'une infolettre ainsi qu'une section sur les points saillants des rencontres auxquelles ils ont assisté, et ce, afin de favoriser le partage de connaissances sur des sujets d'actualité dans le milieu scolaire alternatif.
- 3) Le 28 mai prochain, les membres du comité participeront à la dernière rencontre publique du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec. Elle portera sur la cogestion et sera animée par Jean-Pierre Picard, un expert en la matière. Puisque la cogestion est un élément essentiel au succès des écoles publiques alternatives, ces derniers croient qu'il sera important d'avoir toute l'information pertinente dès la mise en œuvre de l'école.
- 4) Au cours des prochains mois, les membres du comité prévoient continuer d'alimenter leurs médias sociaux, toujours dans le but de maintenir un lien avec les citoyens, puisque de nombreuses familles attendent avec impatience l'ouverture de l'école.

Madame Girard veut aussi porter une problématique à l'attention des membres et présenter une demande au nom des quelque 600 familles. Le comité reçoit régulièrement des questions de parents et d'enseignants qui veulent savoir quand l'école ouvrira, comment elle fonctionnera au quotidien et comment y inscrire un enfant ou y obtenir un emploi. Comme il n'y a pas eu de communication officielle depuis l'été 2020, beaucoup de gens croient encore que la date d'ouverture sera en septembre 2022.

Certaines personnes prévoient même un déménagement en fonction de la date d'ouverture annoncée. Conformément à l'engagement de ne pas discuter de sujets qui relèvent de la responsabilité du CSSD, le comité évite de répondre clairement à ce type de questions. La situation est complexe en ce qui concerne la construction de l'école du quartier Bellevue-Nord. Toutes les parties prenantes travaillent très fort pour assurer le succès du projet. Le comité est ravi que le dézonage ait été approuvé en mars dernier, mais le cabinet du maire et M. Pierre Lanthier leur ont mentionné qu'il reste encore des approbations à obtenir et plusieurs étapes à franchir au niveau municipal avant la première pelletée de terre. Sachant qu'une construction d'école prend autour

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

AF

de 18 mois, il est évident que l'ouverture de l'école publique alternative n'est pas pour les prochaines années.

Elle dit craindre que l'absence de mise à jour officielle de la part du CSSD entraîne des déceptions et une perte d'intérêt de la part de la population. Elle dit souhaiter que les citoyens soient informés des délais, afin qu'ils puissent ajuster leurs attentes et prendre des décisions éclairées pour l'avenir de leur famille. C'est dans un esprit de collaboration et une volonté de transparence à l'égard de la communauté qu'elle propose ce soir au CSSD de publier bientôt une mise à jour concernant l'ouverture éventuelle de l'école alternative.

Dans un autre ordre d'idées, considérant les retards qui surviennent, elle réitère la proposition faite au CSSD en décembre dernier d'utiliser les locaux disponibles de la CSSD (école Carle) pour établir des classes alternatives temporaires comme il y en a dans de nombreuses régions du Québec. Ces classes permettraient aux personnes concernées d'expérimenter la pédagogie alternative et de fournir de la rétroaction pour assurer le succès à court et à long terme de la future école complète. Elle mentionne qu'un document de travail a été déposé en ce sens.

Enfin, elle mentionne qu'il est important pour le comité de tenir informés les membres du conseil d'administration de leurs activités ainsi que de proposer des pistes de solution susceptibles de répondre aux besoins et aux préoccupations des familles.

C149-2105 POLITIQUE 56-05-01 « CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS »

CONSIDÉRANT l'article 192 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le comité de parents a notamment pour fonction « d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières » ;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* ;

CONSIDÉRANT les travaux de mise à jour de la politique déjà en cours depuis plusieurs années par le centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT le soutien du Centre de services scolaire des Draveurs envers le comité de parents pour l'élaboration de la politique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents du Centre de services scolaire des Draveurs du 19 avril 2021 ;

IL est proposé par madame Annie Desaultels d'adopter la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées des parents ».

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *gf*
INITIALES DU PRÉSIDENT *Jn*

**C150-2105 POLITIQUE 52-02-01 « ADMISSION ET INSCRIPTION
ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE-
SECONDAIRE) »**

CONSIDÉRANT certaines modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Joanisse d'adopter la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire-secondaire) ».

Adopté à l'unanimité

**C151-2105 POLITIQUE 50-44-01 « L'IDENTIFICATION VISUELLE DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS »**

CONSIDÉRANT que l'affichage extérieur de tous les bâtiments du Centre de services scolaire des Draveurs, la papeterie les outils d'information et tous les autres éléments du matériel de communication doivent correspondre aux règles du Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire des Draveurs d'assurer une cohérence dans les communications avec les publics interne et externe ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Jennifer Carling d'adopter la politique 50-44-01 « L'identification visuelle du Centre de services scolaire des Draveurs ».

Adopté à l'unanimité

**C152-2105 RÈGLEMENT 56-34-02 « FONCTIONNEMENT DU FONDS À
DESTINATION SPÉCIALE »**

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *RJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *SN*

CONSIDÉRANT le règlement 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS ;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Enright d'adopter le règlement 56-34-02 « Fonctionnement du fonds à destination ».

Adopté à l'unanimité

C153-2105 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2021-2022

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire ;

CONSIDÉRANT le calendrier scolaire 2021-2022 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2021-2022 aient lieu aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Lundi 30 août 2021	18h30
Lundi 18 octobre 2021	18h30
Lundi 13 décembre 2021	18h30
Lundi 21 février 2022	18h30
Lundi 4 avril 2022	18h30
Lundi 9 mai 2022	18h30
Jeudi 30 juin 2022	18h30

Les séances ordinaires du conseil d'administration, pour l'année 2021-2022, ont lieu au centre administratif, Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau. Cependant, en raison du contexte lié à la pandémie actuelle, les séances ont lieu, jusqu'à nouvel ordre, par visioconférence.

Adopté à l'unanimité

C154-2105 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS »

CONSIDÉRANT que des contrats et des coûts supplémentaires doivent parfois être octroyés et financés par les mesures « Maintien des bâtiments » ou « Résorption du déficit de maintien » entre deux séances ordinaires du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que tous les appels d'offres sont publiés, et, ce, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions électroniques est toujours faite en présence de témoins et que les analyses de conformité sont effectuées par la Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ;

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil d'administration d'entériner une décision de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Plante d'amender les articles 4 et 5 du règlement 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS » de la façon suivante :

Le conseil d'administration délègue à la direction générale les droits, pouvoirs et obligations énumérés ci-dessous :

4. Conclure les contrats pour des travaux de construction, de réparation et d'entretien des immeubles dont le montant est du seuil applicable pour l'appel d'offres public à moins de 500 000 \$ avant taxes. **Conclure, sous réserve de la proposition d'entérinement de la présidence du conseil d'administration, des contrats de travaux de construction, de réparation et d'entretien des immeubles dont le montant est de 500 000 \$ et plus avant taxes et financés à partir des mesures « Maintien de bâtiments » ou « Résorption du déficit de maintien ».**
5. Approuver toute modification à un contrat de construction comportant une dépense supplémentaire d'une valeur de 25 000 \$ à moins de 75 000 \$ avant taxes jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat tout inclus. **Approuver, sous réserve de la proposition d'entérinement de la présidence du conseil d'administration, toute modification à un contrat de construction comportant une dépense supplémentaire d'une valeur de 75 000 \$ et plus avant taxes et financés à partir des mesures « Maintien de bâtiments » ou « Résorption du déficit de maintien ».**

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C155-2105 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉPARATION AUX FISSURES DANS LES
MURS DE LA FONDATION – ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE
(SAINT-ROSAIRE)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 565 000 \$ du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 mars 2021 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions électroniques en présence de témoins le 22 avril 2021 et analyse de conformité par la *Responsable de l'application des règles contractuelle (RARC)* ;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt d'accepter la soumission de la firme **1071957 Canada Inc./Infratek Construction.**, située au 4-303, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8R 0C6 d'une somme de **648 725,62 \$**, excluant les taxes pour la réparation aux fissures dans les murs de la fondation à l'école du Nouveau-Monde (Saint-Rosaire).

AUTRES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Les pavages Lafleur et fils Inc. 27, chemin Mongeon L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1	676 762,39 \$
9168516 Canada Inc. 739, St-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 4B6	742 311,12 \$

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *JF*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

C156-2105 ENTÉRINEMENT DES CONTRATS ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

CONSIDÉRANT la résolution C145-2102 mesure « Maintien de bâtiments » adoptée à la séance du conseil d'administration du 22 février dernier ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiés conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions électroniques en présence de témoins et analyse de conformité par la Responsable de l'application des règles contractuelle (RARC) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura d'entériner les octrois de contrats et les coûts supplémentaires pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C157-2105 AUTORISATION POUR UN AVENANT MODIFIANT LE MANDAT CONFIÉ AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ACHAT DE LICENCES MICROSOFT (2021-7520-01) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT l'autorisation C136-2102 de la séance du conseil d'administration du 22 février 2021 pour autoriser le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de licences Microsoft (2021-7520-01) d'une valeur approximative de 1 176 000 \$ sur une période de trois ans ;

CONSIDÉRANT un changement important dans la stratégie d'appel au marché de la part du Centre d'acquisitions gouvernementales pour le mandat d'achat de licences Microsoft, qui requiert une nouvelle autorisation du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales procédera à la négociation d'un contrat gré à gré avec le revendeur de licences Softchoice plutôt qu'à un appel d'offres public ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AF
INITIALES DU PRÉSIDENT JM

CONSIDÉRANT que les livrables et les exigences minimales pour l'exécution du contrat négocié demeurent les mêmes ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'utilisation d'un décret logiciel, déjà entériné par le Conseil des Ministres, mais avec réserve de publication à la Gazette officielle ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit donc d'un contrat de gré à gré hors LCOP négocié par le Centre d'acquisitions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs peut démontrer au Centre d'acquisitions gouvernementales qu'un changement de logiciel entraînerait soit une incompatibilité technologique avec les logiciels actuellement utilisés soit des coûts substantiels ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs doit renouveler, au plus tard le 1^{er} juin 2021, ces licences Microsoft pour l'ensemble de ses utilisateurs ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les centres de services scolaires de participer aux regroupements d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT les économies financières que le Centre de services scolaire des Draveurs peut bénéficier par l'achat regroupé ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'autoriser le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de licences Microsoft (2021-7520-01) d'une valeur approximative de 1 176 000 \$ sur une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité

**C158-2105 DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS
IRRÉMÉDIABLEMENT DÉTÉRIORÉS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18 de la Loi sur les archives (RLR, chap. A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de la Loi sur les archives ;

CONSIDÉRANT que certains documents inactifs du Centre de services scolaire des Draveurs destinés à être conservés de manière permanente ont été irrémédiablement détériorés ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *PJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JL*

CONSIDÉRANT qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente proposition ;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bourbonnais d'autoriser, en vertu de l'article 72 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs », le secrétaire général à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs irrémédiablement détériorés pour et au nom du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

C159-2105 NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT À LA VICE-PRÉSIDENCE

CONSIDÉRANT la possibilité d'absence pour une période indéterminée de la vice-présidence du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT le rôle de la vice-présidence qui est notamment d'assurer le remplacement de la présidence le cas échéant ;

CONSIDÉRANT que la vice-présidence doit siéger au conseil d'administration à titre de parent d'un élève ;

Il est proposé par mesdames Karine Ann Ciura et Anne-Marie Loiselle de nommer, parmi les membres parents et selon le processus retenu, madame Marie-France Joanisse substitut de la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

C160-2105 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DANS L'APPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ;

CONSIDÉRANT l'article 27 dudit projet de règlement qui stipule qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie composé trois personnes est formé au sein du centre de services

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement ;

CONSIDÉRANT la proposition du comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Draveurs adoptée à l'unanimité lors de la séance du 13 avril 2021 :

« Il est proposé par Mme Nathalie Dorais-Pagé de recommander au conseil d'administration de mandater le comité de gouvernance et d'éthique de mettre en place un comité d'enquête à l'éthique et la déontologie aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone et d'assurer le suivi du règlement lorsque ce dernier sera adopté. »

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de mandater le comité de gouvernance et d'éthique de mettre en place un comité d'enquête à l'éthique et la déontologie aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone et le suivi du règlement lorsque ce dernier sera adopté.

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PLAINE 004)

Madame Dufour présente le rapport de la plainte 004 traitée par le substitut de la protectrice de l'élève.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

FAITS SAILLANTS DES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Les faits saillants des règles budgétaires 2021-2022 sont présentés. Globalement, on note qu'il n'y a pas de bonification substantielle des mesures, mais qu'il n'y a pas d'énorme diminution non plus.

C161-2105 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *cf*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

NOUVEAU MODÈLE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

On présente le nouveau modèle en spécifiant qu'il s'agit d'un suivi à une demande du comité de parents de rendre plus compréhensibles les rapports financiers (prévision budgétaire, révision budgétaire et états financiers) présentés aux membres des conseils d'établissement. On précise que plusieurs éléments ont été ajoutés et simplifiés. Ces documents ont commencé à être utilisés dès la prévision budgétaire 2021-2022.

On recommande ajuster l'aspect visuel en mettant des lignes plus pâles et les graphiques en caractères plus gras.

DEMANDE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - BUDGET RÉVISÉ 2020-2021

Un courriel envoyé par la direction générale du soutien aux réseaux et du financement le 9 mars dernier demande aux centres de services scolaires de fournir un budget révisé pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021. Il est à noter que l'exercice se veut une cueillette d'information et n'est pas considéré comme le dépôt officiel au ministère d'un budget révisé.

Essentiellement, le document transmis au ministère devait tenir compte de :

- l'ajustement lié à l'amendement des RB de fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020 concernant les effectifs considérés aux fins de financement en formation professionnelle ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

- toutes dépenses supplémentaires et pertes de revenus directement liées à la COVID-19 ;
- toutes allocations additionnelles accordées au cours de l'année scolaire 2020-2021 (mesures 15021, 15022, 30391, 303092 et mesures annoncées en janvier 2021 concernant principalement la formation professionnelle) ;
- toutes économies, notamment celles découlant de mesures budgétaires qui n'ont pu être déployées, en raison de la pandémie ou d'autres facteurs, comme la pénurie de personnel, incluant les mesures dédiées et protégées ;
- tout autre élément pertinent.

Le document a été envoyé au ministère le 19 mars dernier. Le déficit anticipé du budget révisé est de 6 097 924 \$.

MODÈLE D'ORGANISATION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE AU SECONDAIRE

Plusieurs éléments amènent à proposer une réorganisation de l'offre de service en adaptation scolaire au secondaire. Voici certains de ces éléments :

- Le besoin de mieux définir les mandats des classes spécialisées au primaire et au secondaire
- L'importance de maintenir une concentration d'expertise EHDA à la polyvalente de l'Érablière
- La possibilité de développer des pôles d'expertise dans tous les secteurs HDAA ex. : trouble spécifique du langage (TSL), déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA), formation préparatoire au travail (FPT), formation à un métier semi-spécialisé (FMS)... par la mise en commun des compétences des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien.
- La possibilité de mieux soutenir les milieux, que ce soit par des ressources du Centre de services scolaire des Draveurs (ex. Service des ressources éducatives) ou des ressources externes (ex. Centre intégré de santé et de services sociaux).
- L'importance de favoriser une plus grande stabilité des élèves en diminuant le changement d'école.
- La possibilité de développer notre partenariat avec la communauté pour faciliter l'engagement de l'élève dans un projet de vie (Transition de l'école vers la vie active - TEVA).

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

- L'objectif d'augmenter le taux de qualification dans le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE)
- La création d'un centre de qualification pour la formation à un métier semi-spécialisé et la formation préparatoire au travail
- La réflexion actuelle sur la répartition de la clientèle au secondaire pour l'année scolaire 2022-2023
- La demande au MEQ pour un centre de service régional en EHDAA pour les clientèles avec des codes ministériels 36 et 24 (déficience intellectuelle et physique grave)
- Mise en œuvre du modèle sur deux ans commençant en septembre 2021.

LES STATISTIQUES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

On explique comme l'utilisation adéquate des statistiques peut contribuer à la réussite des élèves. Dans les faits, en ciblant les besoins prioritaires selon des objectifs définis, le Centre de services scolaire des Draveurs reprend différents types d'indicateurs pour analyser les besoins et prévoir les services. Les données sont analysées à différents niveaux (centre de service, école, école secondaire, cycle, niveau, classe, élève). Il est par exemple utile d'utiliser des taux de réussite d'examens de 4^e et de 6^e année ou les moyennes des élèves par classe aux quatre compétences.

On indique que des outils de suivis permettent entre autres aux directions et à leurs équipes d'identifier dès l'étape 1 les matières vulnérables ou en échec qui pourraient faire en sorte que l'élève n'obtiendrait pas son DES. Des interventions dès le début de l'étape 2 sont faites auprès de l'élève afin qu'il puisse obtenir son DES en fin d'année.

En FGA et en FP, différents outils de suivi de cohorte permettent d'identifier nos élèves non-diplômés après 5 ans au secondaire. Une équipe de 30 personnes (direction, direction adjointe, conseiller en orientation, agent d'administration, agent de développement) se mobilise afin de travailler en collaboration entre centres et écoles afin de suivre chacun de nos élèves pour qu'ils obtiennent une qualification ou un diplôme. Cet outil nous permet de collaborer et de nous fixer un objectif de diplomation pour chaque cohorte.

SUIVI DU PLAN DE GESTION DES RISQUES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS

L'exercice de suivi du plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive 50-01-03 « Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du Centre de services scolaire des Draveurs. Rappelons que cette directive fait suite à la politique 50-43-01 « Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

collusion » dont l'objectif principal était, après avoir établi le contexte organisationnel et l'appréciation des risques de la situation actuelle, d'élaborer un plan de gestion des risques et d'en assurer le suivi annuellement.

Il est à noter que l'échéance de juin 2021 pour la mise en place de certaines de ces mesures a dû être repoussée en raison du contexte lié à la pandémie de la Covid-19. De plus, il est important de rappeler qu'une gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle efficace doit s'intégrer dans la culture de l'organisation. La modification d'une culture est un processus qui s'échelonne sur plusieurs années. Les travaux soutenant le plan de gestion des risques ont été effectués en tenant compte de cette réalité.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant les mois de février, mars, avril et mai 20201.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU (NON ADOPTÉ) : Comité de gouvernance et d'éthique

Les membres peuvent prendre connaissance du compte rendu dans le cartable de la séance.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

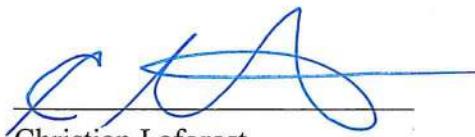
La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 30 juin 2021 à 18 h 30.

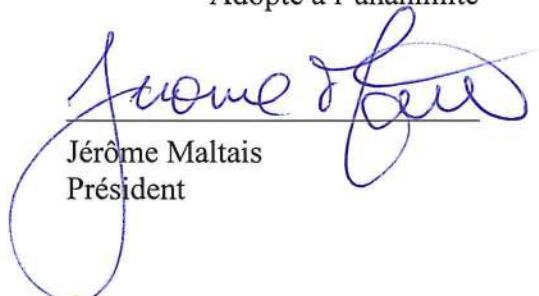
**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
10 mai 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CJ
INITIALES DU PRÉSIDENT JM

C162-2105 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 20h35.


Christian Laforest
Secrétaire général

Adopté à l'unanimité

Jérôme Maltais
Président